

## Intitulé de la nature de poste : Enseignant spécialisé ESEAN (Etablissement Sanitaire pour Enfants et pour Adolescents)

Numéro du poste	2022.25
Missions	<p>Assurer les enseignements auprès des élèves hospitalisés à l'ESEAN (du cycle 1 au collège).</p> <p>Maintenir le lien avec les établissements scolaires d'origine et organiser la scolarisation des élèves selon le projet personnalisé construit pour l'élève en collaboration avec la famille, l'équipe soignante et l'établissement d'origine</p> <p>Accompagner par un tutorat actif les élèves hospitalisés.</p> <p>Préparer avec le SAPAD l'aide à domicile ou l'aide à la reprise de la scolarité à la sortie de l'hôpital.</p>
Conditions spécifiques du poste	<p>Ce poste est situé en milieu hospitalier.</p> <p>L'enseignant spécialisé doit pouvoir prendre en compte la spécificité de cet environnement, et être capable de travailler au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Il met en œuvre des pratiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers et spécifiques des élèves, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, pour une continuité des apprentissages et une favorisation de la réussite scolaire.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>Être titulaire d'une certification d'enseignant spécialisé (CAPPEI ou équivalent).</p> <p>Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et inter catégorielle.</p> <p>Connaissances du milieu hospitalier et de ses contraintes.</p> <p>Compétences en informatique indispensables.</p> <p>Goût pour le travail en équipe : personne disponible qui sera amenée, au-delà de son service hebdomadaire à participer à des réunions nécessaires à l'organisation des scolarisations des élèves hospitalisés.</p> <p>Esprit d'initiative.</p> <p>Expérience de tutorat d'élèves.</p> <p>Capacités à adapter et à diversifier les approches pédagogiques</p> <p>Indemnité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) de 100 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li> <li>- N° 408 si titulaire du titre : Indemnité de fonctions particulières 70,35 €</li> <li>- N°1994 : Indemnité forfaitaire 147,08 € SEGPA, EREA, ULIS second degré, ESMS</li> </ul>
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste	<p>IEN ASH 2 – Mme Moulart</p> <p>Secrétariat 02 51 81 69 43 / <a href="mailto:ce.0440427a@ac-nantes.fr">ce.0440427a@ac-nantes.fr</a></p>

